

**COMPTE RENDU COMMUNICABLE DE LA REUNION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU MERCREDI 01 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 1<sup>er</sup> juin à 18 heures, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mireille MESTRES

Présents : Mireille MESTRES, Anne-Marie BRUNIE, Marie-José MARY, Delphine COVILLI, Yvette PERIOT, Béatrice DELAUNAY, Anne CAVAILLE, Karine GLAZIOU, André VALADE, Elyane XENE, Tony LEBLOND

Absents excusés : Yves PORTEIX, Julien DAMONTE, Céline FIGUERAS, Marie ALEXANDRE, Marc CHARTRER, Marie SCHMIDT.

Mme Marie-José MARY a été élue secrétaire.

Mme MESTRES énonce l'ordre du jour.

**1) Approbation du compte rendu du CCAS du 27 avril 2022.**

Mme MESTRES fait lecture du compte rendu de la réunion du CCAS du 27/04/2022.

Le compte rendu est mis au vote.

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Approuve le compte rendu du CCAS du 27/04/2022.

**2) Défraiement accompagnement M.B à Toulouse**

M. B a besoin d'obtenir une carte d'identité auprès du Consulat du Portugal à Toulouse qui lui permettra de faire une demande de carte vitale et autres démarches. Cette personne n'ayant aucun moyen de s'y rendre, Mme BRUNIE l'y a accompagné. Le montant des frais représente la somme de 98,15 € comprenant les frais d'essence et d'autoroute.

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Approuve la prise en charge des frais d'accompagnement de M. B.

**3) Subvention UDCCAS**

Madame MESTRES présente l'association nouvellement créée sous l'égide de l'Association des Maires de France qui réunit tous les CCAS du département. Deux réunions ont été organisées. Ils manquent de personnel. Ils peuvent prendre en charge les factures d'électricité. Tous les problèmes peuvent être évoqués (maltraitance notamment...). Il serait intéressant de constituer des ateliers par thème.

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Approuve la participation du CCAS de Sorède aux actions proposées par l'association UDCCAS

**4) Questions diverses**

- M. VALADE évoque le cas de Mme C. aveugle et vivant seule à son domicile.
- Mme MESTRES signale que M. O. est rentré à son domicile et resté non soigné pendant 2 jours. Actuellement il a été placé en maison de retraite
- Mention de la maison « Pasquière » maison d'accueil pour les familles d'enfants hospitalisés ou adultes. C'est une association basée à Montpellier. Cette question fera l'objet de la prochaine réunion du CCAS après renseignements complémentaires.
- Aide au permis de conduire : la communication a été faite mais aucune demande déposée. Mme PERIOT demande si l'on a contacté les associations susceptibles de donner un emploi aux demandeurs (pour les 20h de travail en échange de l'aide)
  
- Mme P. a envoyé une demande d'aide à l'association « Entraide et Partage Albera » mais elle rencontre des problèmes pour les documents demandés. Les deux enfants sont au collège de Saint André mais elle ne veut pas les mettre à la cantine. Elle est dirigée vers l'assistance sociale.

- Des problèmes sont signalés entre Mme B et Mme L la gendarmerie et la police municipale sont informés.
  - Mme B. a été aidé par les employés de la commune pour l'enlèvement de gros mobilier
  - Mme MESTRES évoque le cas de Mme V. route de Palau qui n'a pas de véhicule pour faire ses courses. Mme COVILI propose l'utilisation de la navette communale en contactant directement Thierry le chauffeur.
  - Mme G. s'est présentée pour demander de l'aide pour son mari très fatigué car elle doit subir une intervention chirurgicale. Mme MESTRES lui conseille de faire établir un dossier par le médecin pour son mari afin qu'il puisse intégrer un centre de rééducation ou une maison de repos.
  - Mme L. demande une aide pour payer des genouillères. Elle devra fournir un justificatif d'achat.
  - M. C. est logé en HLM à la résidence des Oliviers. Il perçoit une retraite et doit voir une assistante sociale pour le ménage.
  - Mme COVILI demande des renseignements sur les attributions de logements sociaux. La demande est déposée en mairie.
  - Mme CAVAILLÉ se renseigne sur la présence d'Ukrainiens à Sorède. La mairie récolte encore des dons.
- La prochaine réunion est fixée au 7 septembre 2022 à 18h00.

**Séance levée à 19h15**

**Affiché le 5 juin 2022**

**La Vice-Présidente**

**Mireille MESTRES**



**La Secrétaire**

**Marie-José MARY**